



Bureau canadien d'agrément en foresterie Canadian Forestry Accreditation Board

Norme 3 - Aménagement forestier

Principe

L'aménagement des écosystèmes forestiers concilie les exigences écologiques, sociales et économiques avec la capacité des ressources forestières à satisfaire ces besoins aujourd'hui et à l'avenir.

Sujets clés

- Droits, réclamations ou intérêts des Peuples autochtones.
- Concepts et principes biologiques de conservation.
- Critères et indicateurs d'un aménagement durable des ressources.
- Concepts de rareté des ressources, de compromis ou de compensations.
- Règlements et politiques forestières (échelle provinciale, nationale).
- Mesures de la forêt, inventaires forestiers, dendrométrie et inventaires non ligneux.
- Opérations forestières et sécurité.
- Projection des ressources forestières et gestion des informations et des technologies de l'information qui la supportent (quantitative et qualitative).
- Vision globale des enjeux et des défis forestiers.
- Opérations de récolte et planification.
- Histoire et modèles d'activité humaine en forêt.
- Planification de l'aménagement intégré et relations entre les ressources naturelles et les différentes valeurs forestières.
- Opérations d'aménagement et planification (récolte, routes, sylviculture, etc.).
- Objectifs des propriétaires de forêts privées et publiques.
- Principes de sylviculture, systèmes sylvicoles et dispersion spatiale des activités d'aménagement.
- Pollution, érosion, fragmentation des forêts, patrons de paysages forestiers.
- Perception et participation du public et des parties prenantes : valeurs économiques, sociales, écologiques et autres.
- Exigences et caractéristiques des régimes efficaces de suivi ou de gestion adaptative.
- Perception à l'échelle du peuplement, de la forêt et du paysage forestier.
- Rendement soutenu et durabilité.

Compétences requises démontrables

Les finissants d'un programme agréé devront pouvoir s'acquitter des tâches suivantes :

- 1. Décrire l'éventail des valeurs et des intérêts divergents dans une forêt.**
 - a. Identifier et décrire l'éventail des valeurs (ligneuses et non ligneuses) dans une forêt.
 - b. Identifier les intérêts et les droits en cause dans une forêt, incluant les droits, les revendications et les intérêts des Peuples autochtones et l'importance de mettre en place des processus pour les établir et les prendre en compte.
 - c. Décrire les exigences rattachées à ces valeurs, ainsi que leurs interactions.
 - d. Décrire l'effet et les implications de décisions visant un ensemble d'objectifs donné.
 - e. Décrire comment pondérer/concilier les valeurs et les intérêts divergents dans la prise de décision.

- 2. Expliquer les principes de la planification forestière stratégique et opérationnelle.**
 - a. Expliquer la raison d'être de la planification forestière.
 - b. Discuter des principes de base de la planification.
 - c. Discuter des outils de planification.
 - d. Distinguer les différents niveaux de planification.
 - e. Décrire les éléments opérationnels précis qu'un plan devrait comprendre.

- 3. Analyser et mettre en œuvre diverses stratégies de manipulation du couvert forestier permettant d'atteindre des objectifs précis tout en minimisant les impacts négatifs sur d'autres valeurs en mettant l'accent sur :**
 - a. la récolte commerciale comme principal objectif d'aménagement; et
 - b. des objectifs d'aménagement sans prélèvement.

- 4. Expliquer le cadre légal et politique.**
 - a. Décrire les règlements, les lois, les politiques et les procédures forestières (à l'échelle nationale ou régionale) et leur importance pour l'aménagement forestier.

- 5. Discuter des concepts d'aménagement forestier.**
 - a. Expliquer différentes approches d'aménagement et les situations auxquelles elles peuvent s'appliquer.
 - b. Décrire le risque et l'incertitude liés aux différentes options d'aménagement forestier.
 - c. Décrire la mise en œuvre, la conception et la fonction de la gestion adaptative.
 - d. Discuter des impacts cumulatifs de la foresterie et des autres usages du territoire (p. ex., le pétrole et le gaz, le développement urbain) sur différentes ressources forestières.
 - e. Décrire le rôle et la mise en œuvre des suivis en foresterie.

- 6. Décrire l'influence profonde qu'ont les tendances mondiales sur l'aménagement forestier.**
 - a. Identifier les tendances mondiales.
 - b. Expliquer l'influence des tendances mondiales sur l'aménagement forestier régional.

7. Élaborer un plan d'aménagement intégrant les valeurs économiques, environnementales et sociales permettant d'atteindre les objectifs de planification ainsi que les caractéristiques et les buts souhaités dans l'avenir.

- a. Identifier et décrire l'abondance des ressources dans le temps et dans l'espace et déterminer les activités d'aménagement requises pour s'assurer d'un approvisionnement durable en biens et services avec ou sans prélèvement.
- b. Planifier l'utilisation des ressources et établir le niveau de prélèvement des ressources (incluant les ressources ligneuses) dans le cadre d'objectifs sociaux plus globaux.
- c. Discuter des concepts de durabilité et de rendement soutenu et de la façon dont ils peuvent s'appliquer dans un contexte d'aménagement.

Note : La norme no 3 (Aménagement forestier) contient de l'information sociologique qui peut empiéter sur le contenu de la norme no 6 (Collecte et analyse des informations). Cet empiètement démontre l'existence des liens entre les normes et l'atteinte des démonstrables.